

\*\*\*\*\*

CABINET

\*\*\*\*\*

Arrêté n° 13 645 /MEF-CAB

Portant agrément de monsieur Brou Olivier KOUAME  
en qualité de directeur général d'Ecobank Congo S.A.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la Constitution ;

Vu le traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;

Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;

Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;

Vu la convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les états de l'Afrique Centrale ;

Vu le règlement n°02/15/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 mars 2015 modifiant et complétant certaines conditions relatives à l'exercice de la profession bancaire dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;

Vu le règlement COBAC R-2016/01 du 16 septembre 2016 relatif aux conditions et modalités de délivrance des agréments des établissements de crédit, de leurs dirigeants et de leurs commissaires aux comptes ;

Vu le décret n° 2010-561 du 03 août 2010 portant attributions et organisation de la direction générale des institutions financières nationales ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1880 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances ;

Vu le décret n° 2023-53 du 24 février 2023 portant organisation du ministre de l'économie et des finances ;

Vu l'arrêté n°5433/MEFB du 28 août 2007 portant agrément d'Ecobank Congo S.A. en qualité d'établissement de crédit ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration d'Ecobank Congo S.A. du 18 novembre 2022, portant nomination de monsieur Brou Olivier KOUAME, en qualité de directeur général de cet établissement ;

4

Vu la lettre n°0448/MEF/CAB du 07 avril 2023, par laquelle le ministre de l'économie et des finances, de la République du Congo a transmis au secrétariat général de la commission bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), pour avis conforme, le dossier de demande d'agrément de monsieur **Brou Olivier KOUAME**, désigné en qualité de directeur général d'Ecobank Congo S.A. ;

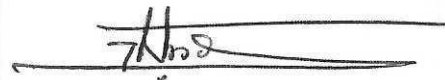
Vu la décision COBAC D-2023/119 du 19 juin 2023, portant avis conforme en vue de l'agrément de monsieur **Brou Olivier KOUAME**, en qualité de directeur général d'Ecobank Congo S.A. ;

### A R R Ê T E :

**Article premier** : monsieur **Brou Olivier KOUAME** est agréé en qualité de directeur général d'Ecobank Congo S.A.

**Article 2** : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 31 octobre 2023



Jean-Baptiste ONDAYE